

à ces choses-là, comme par exemple, à l'uniformité de ces normes, ce qui s'impose si on veut obtenir l'unanimité des provinces. Il fallait aussi, probablement, établir un projet de loi en pensant aux possibilités financières des Canadiens. Et il y a probablement aussi une foule d'autres considérations qui sont intervenues.

D'ailleurs, monsieur le président, pour découvrir la valeur d'un projet de loi, il faut examiner d'abord, je crois, non seulement les bons points qu'il comporte, mais aussi les objections qu'on y a apportées.

Je résume mon opinion, après avoir examiné toute cette vaste documentation qu'on nous a fournie. Je crois que les objections sont venues de trois sources. De l'opposition d'abord, qui dit: le projet n'est pas mauvais, il est bon, mais il n'a pas une «couverture» assez vaste. Il semble donc que l'opposition accepte déjà le principe du projet. Le ministre, lui, accepte tout de suite la possibilité de la «couverture» plus vaste puisqu'il dit: Je suis prêt à discuter avec les provinces et à l'améliorer.

Si l'honorable ministre pouvait accepter l'amendement de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, je crois que cela ouvrirait cette porte, que l'opposition veut ouvrir, afin de permettre, à plus brève échéance possible, d'inclure certaines professions que j'appellerai, moi, paramédicales, même si ce n'est pas le terme exact, les optométristes, les chiropracteurs, les naturopathes, les podiatres—comme dirait notre ami l'honorable député de Villeneuve—et toutes les autres dont on a parlé.

Une autre série d'objections est venue de la profession médicale, et je crois que la condamnation la plus sévère a été établie dans un mémoire qui a été préparé et publié par le docteur L. D. Wilcox, professeur associé au département de la médecine à l'Université Western.

Celui-ci prétendait, au mois de juin dernier, que ce projet de loi deviendrait une calamité nationale.

Monsieur le président, je vous avoue que cela m'a impressionné. J'ai parcouru le rapport et toute la documentation considérable qui l'accompagnait. Je me suis posé des questions car, comme la plupart des honorables députés à la Chambre, j'ai l'esprit ouvert, et quand on nous dit surtout que cela prépare une calamité nationale, jugez si cela peut impressionner une personne qui se soucie du bien commun de ses électeurs et de ses concitoyens.

J'ai beau parcourir toutes ces objections et tout de même il ne me convainc pas. Je vois, comme première objection du savant docteur: le projet de loi d'assurance-santé sera sujet à

certaines influences partisanses. Il semble vouloir dire qu'il y aura une surenchère entre les différents partis politiques. Monsieur le président, les influences partisanses, moi, évidemment, je ne les accepte pas toujours mais je les trouve de trois ordres. Il y a, par exemple, l'obstruction qu'un parti de l'opposition peut faire pour empêcher le gouvernement de faire le bien et y trouver un certain prestige. Il y a ensuite les petits trucs qui permettent d'utiliser les mesures parlementaires pour faire semblant d'assurer un bien à la population, bien qu'on sache qu'on ne peut pas le lui procurer. Ensuite, il y aurait ce que j'appellerais cette émulation pour le bien qui consiste à essayer de procurer un projet de loi le plus parfait possible.

A mon avis, c'est le cas du projet de loi actuel, et les porte-parole de tous les partis politiques font preuve de ce que j'appelle, moi, l'émulation pour le bien. On ne veut pas condamner un projet de loi, on veut essayer de le rendre le plus parfait possible.

A mon avis, le bon docteur est tout à fait à côté de la question s'il reproche aux hommes politiques de faire de la politique dans ce sens de l'émulation pour le bien.

Il y a ensuite le fait que le rapport Hall est un rapport superficiel. J'ai pris la peine de le parcourir à plusieurs reprises, et je vous avoue, monsieur le président, que le rapport Hall m'impressionne énormément plus que le mémoire de ce savant docteur de l'Université Western qui, lui, me semble infiniment plus superficiel. Le rapport Hall est une compilation de témoignages par une foule de gens compétents dans leur profession. Il ajoute aussi que «les soins médicaux canadiens sont actuellement les meilleurs au monde». On n'en doute pas. Le docteur prétend que «l'assurance-santé va les faire diminuer en valeur», ce qui n'est pas prouvé. Il ajoute, comme autre argument, que «les soins aux nécessiteux sont présentement bien administrés». Il voudrait, probablement, assimiler tous les Canadiens au service du bien-être, en somme à la charité publique. Quand il s'agit de la santé, il ne peut plus en être question puisque la santé est un capital humain précieux pour une nation et ce n'est pas une charité que l'on fait quand on aide les Canadiens à se maintenir en bonne santé.

Il ajoute que «la position géographique canadienne empêchera l'universalité du projet», ce qui n'est pas prouvé du tout non plus.

Je crois donc que le projet de loi, tel que présenté, est un effort considérable vers, ce que l'on pourrait appeler, l'université du projet pour qu'il soit admissible dans les dix provinces.